



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Caen, le 19 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Exécution du jugement du 3 juin 2021 du Tribunal judiciaire de Caen

Dès 8h30 ce matin, en application du jugement rendu le 3 juin 2021 par le Tribunal judiciaire de Caen, les services de l'État (Gendarmerie nationale, préfecture, Office français de l'immigration et l'intégration, direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, Police aux frontières), accompagnés d'une association agréée de sécurité civile, ont apporté leur concours au propriétaire des logements occupés illégalement, situé au 1.3 impasse Pegasus à Ranville, aux fins de procéder à l'opération d'évacuation de ceux-ci.

L'opération, qui s'est déroulée dans le calme, est maintenant terminée.

Au total, 10 personnes ont été recensées. 1 personne mineure a été orientée vers les services de l'aide sociale à l'enfance et 9 autres, en cours de demande d'asile, vont voir leur situation examinée au regard notamment de la procédure dite « Dublin ».

Le préfet du Calvados est déterminé à mettre fin à ces occupations illicites et à procéder à l'évacuation des squats.

Depuis 2016, l'État a très significativement accru l'offre d'hébergement d'urgence dans le Calvados, tant pour les demandeurs d'asile que pour le public dit "généraliste". Au total, le parc d'hébergement financé par l'État est passé de 2 200 places en 2016 à plus de **3 000 places en 2021**, soit une augmentation de 36 %.

L'effort financier du contribuable national dans le Calvados s'élève, ainsi, à **27 millions d'euros par an**, pour l'ensemble de l'hébergement, dont **18 millions d'euros par an** pour l'hébergement généraliste.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 64 00

Mél : pref-presse@calvados.gouv.fr